

DERNIERS OUVRAGES DU CETIM

La coupe est pleine !

Les désastres économiques et sociaux des grands événements sportifs

Ouvrage collectif, avec les contributions de Patrick Bond, Eddie Cottle, Stephen Graham, Fabien Ollier, etc.

«Voilà un livre qui tombe à pic à deux mois de l'ouverture des JO de Sotchi (...) Le grand mérite de *La Coupe est pleine !* est de lever le voile sur les pratiques du CIO et de la FIFA»,

Jerôme Béguin, *Gauche Hebdo*, n°45, 9 nov. 2013

Destructions de quartiers, expulsions, expropriations, opérations foncières, rythme et cadences infernales imposées aux travailleurs du bâtiment, juridiction d'exception, délimitation de zones d'exclusion commerciales, explosion des dépenses et des dettes, corruption... tout cela au nom du sport et de la compétition ? Cela suffit !

Pourquoi si peu de leçons sont tirées de l'organisation de ces grands événements sportifs ? Qui en sont les véritables profiteurs ? Pourquoi est-ce nécessaire de les analyser à travers une grille de lecture critique de la mondialisation néolibérale ?

A la lumière des expériences en Afrique du Sud, au Brésil, en Chine, en Argentine et en Angleterre, ce livre montre en quoi les gouvernements des pays du Sud, en particulier, devraient remettre en question les promesses faites par les grandes institutions sportives et les regarder à la lumière des conséquences économique, sociale et environnementale résultant dans différents pays hôtes.

Prix: CHF 12 / € 10, 144 pages, ISBN: 978-2-88053-098-3, PubliCetim n°38, 2013. À commander auprès du CETIM.

Le droit international et les puissances occidentales

Tentatives de liquidation

Robert Charvin

Le droit international, fruit d'une série de combats et de négociations diplomatiques, est l'ensemble de normes réglant les relations entre États. Il est tout aussi indispensable que le droit à l'échelle nationale. Pourtant il reste méconnu des citoyens, des grands médias, des politiques. Plus que jamais aujourd'hui instrumentalisé (droit d'ingérence et responsabilité de protéger, entre autres) par des grandes puissances, dont les États-

Unis, en fonction des rapports de force et des intérêts de chacun, il est ainsi victime d'une tentative de liquidation.

Ce petit livre met clairement en exergue cette tentative et précise les dangers pour le monde d'un droit international instrumentalisé. Il cherche également à faire prendre conscience au citoyen et aux mouvements sociaux de l'importance politique de ses principes et normes et de son utilité, pour évaluer la politique étrangère menée par les États. C'est un combat démocratique et citoyen à mener dès aujourd'hui.

Prix: CHF 10 / € 8, 84 pages, ISBN: 978-2-88053-100-3, PubliCetim n°37, 2013. À commander auprès du CETIM.

COLLECTION PENSÉES D'HIER POUR DEMAIN

Cette collection du CETIM se propose d'offrir au public, jeune en particulier, de courts recueils de textes de divers acteurs qui, hier, furent au coeur de la lutte des peuples pour l'émancipation et dont, aujourd'hui, la pensée s'impose toujours comme de la plus grande actualité.

Mehdi Ben Barka

Recueil de textes introduit par Bachir Ben Barka

Né à Rabat en 1920 dans une famille modeste, Mehdi Ben Barka s'engage très tôt dans le combat nationaliste et joue un rôle majeur dans le processus qui aboutira à l'indépendance du Maroc, le 2 mars 1956.

Après l'indépendance, il est nommé président de l'Assemblée nationale consultative et contribue à la création, en 1959, de l'Union nationale des forces populaires (UNFP).

A l'échelle internationale, il mène un combat inlassable pour approfondir la solidarité entre les peuples et fédérer les forces révolutionnaires du tiers-monde. Il contribue entre autres à la préparation de la Conférence de solidarité des peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, la Tricontinentale.

Le 29 octobre 1965, il est enlevé à Paris. Depuis, la raison d'État(s) entrave l'action de la justice pour établir la vérité sur son sort qui demeure inconnu.

Ce petit livre présente quelques-uns des textes les plus importants de Mehdi Ben Barka, notamment sur les communes rurales et l'éducation de base, les tâches de l'université, les buts et finalités de la Tricontinentale, mais aussi sur les erreurs du mouvement national révolutionnaire marocain.

Prix: CHF 11 / € 8,50, 96 pages, ISBN: 978-2-88053094-5, 2013. À commander auprès du CETIM.

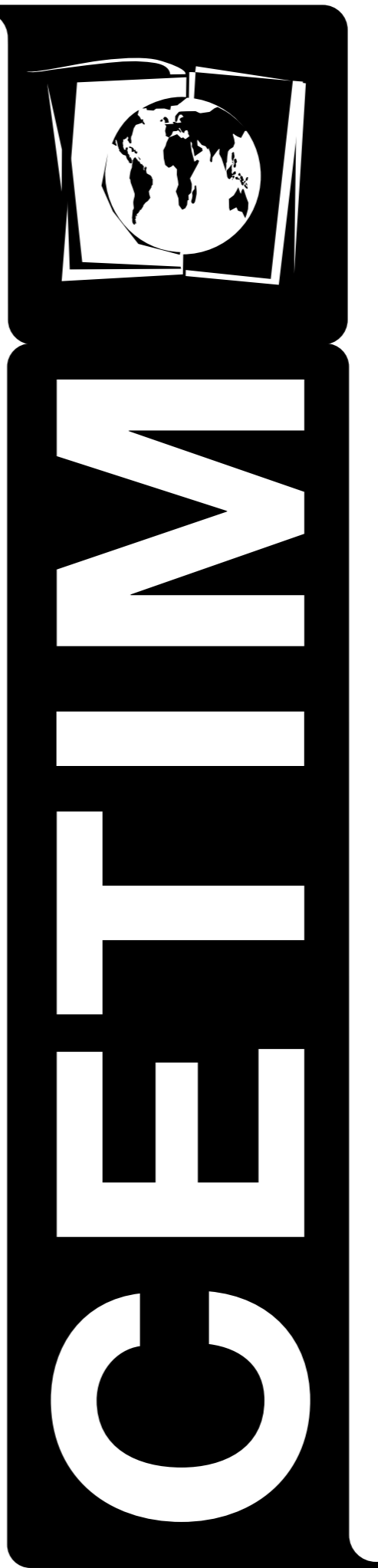
Décembre 2013

Bulletin n° 46

www.cetim.ch
cetim@bluewin.ch
CCP: 12-19850-1
CCP: (Euro) 91-13687-6,
PofichBe, Postfinance, Berne

6, rue Amat,
1202 Genève/Suisse
Tél.: +41(0)22 731 59 63
Fax: +41(0)22 731 91 52

Centre Europe - Tiers Monde
Europe - Third World Centre
Centro Europa - Tercer Mundo



EDITORIAL

L'année 2014 a été déclarée Année internationale de l'agriculture familiale par l'ONU. Ce bulletin est l'occasion de revenir sur les actions menées par le CETIM dans le domaine des droits des paysans durant les 6 derniers mois.

En termes absolus, il n'y a jamais eu autant de paysans familiaux dans le monde ! Ils sont aujourd'hui environ 1,2 milliard d'actifs et, avec leurs familles, ils représentent près de la moitié de la population mondiale. Ils produisent plus de 70 % de l'alimentation consommée et constituent la colonne vertébrale des systèmes alimentaires, en particulier dans les pays du Sud. Ils jouent un rôle essentiel pour le développement et la conservation des semences et des variétés agricoles. Ils sont des acteurs clés de la lutte contre le changement climatique, en tant qu'alternative au modèle agro-industriel dominant qui est extrêmement vulnérable et responsable d'une part importante des émissions de CO2.

Or, les paysans sont victimes de multiples discriminations et violations de leurs droits. Ils sont frappés de manière disproportionnée par la faim et la pauvreté - 80% des personnes qui souffrent de la faim et de l'extrême pauvreté vivent et travaillent dans les zones rurales - essentiellement parce que leur accès aux moyens de production est limité. Et loin de voir leur rôle reconnu et d'être soutenus par les pouvoirs publics, les paysans font face à des politiques néolibérales et à la signature de traités de libre-échange qui les livrent aux forces du marché, les privent des conditions de leur subsistance et conduisent à leur éradication, au profit des sociétés transnationales.

Le CETIM est engagé de longue date au côté des paysans et pour une meilleure protection de leurs droits. Nous sommes convaincus qu'une mobilisation à l'échelle internationale est nécessaire. C'est ainsi qu'avec son partenaire La Via Campesina, le CETIM s'est, ces dernières années, énormément investi à l'ONU en faveur de l'adoption d'une Déclaration sur les droits des paysans. Ce processus est désormais en bonne voie et le groupe de travail créé par le Conseil des droits de l'homme pour négocier cette Déclaration a tenu sa première session en juillet 2013. Ce bulletin revient sur cet événement historique et relate d'autres actions du CETIM dans ce domaine.

NÉGOCIATIONS À L'ONU SUR LES DROITS DES PAYSANS

Du 15 au 19 juillet 2013 s'est tenue à Genève la première session du Groupe de travail intergouvernemental sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales. Comme vous le savez, le CETIM s'est engagé depuis de nombreuses années avec son partenaire La Vía Campesina et une coalition d'ONG en faveur de l'adoption à l'ONU d'un nouvel instrument international pour renforcer la protection des droits des paysans¹.

La session était présidée par l'Ambassadrice de Bolivie, Mme Angelica Navarro. Durant les deux premiers jours ont été organisées des conférences thématiques au cours desquelles les délégations ont pu écouter les exposés de nombreux experts et représentants des mouvements sociaux et des organisations paysannes. Les intervenants ont notamment insisté sur l'importance de la paysannerie familiale et sa contribution inestimable à la sécurité alimentaire, la lutte contre le changement climatique et la conservation de la biodiversité, sur la situation des droits humains dans les zones rurales, en particulier en terme de discrimination, pauvreté et faim, et enfin sur la nécessité d'une Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales. Une visite à des producteurs paysans de la région genevoise a également été organisée, en collaboration avec le syndicat paysan suisse Uniterre.

Par la suite, les délégations étatiques ont pu présenter leurs déclarations générales et elles ont procédé à une première lecture du projet de Déclaration qui sert de base aux négociations. Elles ont ainsi fait connaître leurs positions par rapport à chaque article du texte proposé. Le CETIM et ses partenaires sont intervenus activement tout au long des discussions pour défendre le projet de Déclaration et faire entendre les revendications des organisations paysannes.

**CE BULLETIN
EST DISPONIBLE
EN ANGLAIS
ET EN ESPAGNOL**

Le CETIM tient à saluer le travail réalisé par la présidence bolivienne qui a grandement contribué au succès de cette première session. Le CETIM se félicite du soutien apporté par une écrasante majorité des États participants qui ont souligné la nécessité et l'importance d'adopter une Déclaration sur les droits des paysans pour la lutte contre la discrimination à l'égard de cette population et pour l'amélioration des conditions de travail et de vie dans les zones rurales. Le CETIM déplore l'attitude peu constructive des pays développés, en particulier de l'Union européenne et des États-Unis, qui ont cherché à entraver le processus en avançant des arguments fallacieux.

Une prochaine étape importante sera l'adoption d'une résolution par le Conseil des droits de l'homme en juin 2014 pour renouveler le mandat du groupe de travail intergouvernemental afin que les négociations se poursuivent et que la Présidente puisse retravailler le projet de Déclaration sur la base des propositions et commentaires reçus durant la première session. Le groupe de travail devrait ensuite se réunir à nouveau d'ici à la fin 2014. Le CETIM et ses partenaires seront, bien entendu, au rendez-vous. Une grande campagne de sensibilisation est prévue d'ici là pour convaincre les États réticents de s'engager de manière constructive dans ce processus et de contribuer à l'adoption d'une Déclaration sur les droits des paysans à l'ONU.

Ci-après, nous reproduisons la déclaration formulée par le CETIM le 17 juillet lors de la première session du groupe de travail.

Déclaration du CETIM devant le Groupe de travail sur les droits des paysans, juillet 2013

La famine et la malnutrition dans le monde ne cessent de gagner du terrain et nous savons depuis plusieurs années que les Objectifs du millénaire ne seront pas atteints en 2015. Pire, 80% du près d'un milliard de personnes souffrant de la faim et de la malnutrition vivent dans des zones rurales et sont des producteurs d'aliments, comme nous l'indiquent l'étude du Comité consultatif et les rapports de la FAO.

Bien que les causes de cette situation intolérable soient parfaitement connues, la plupart des gouvernements et institutions internationales, financières et commerciales notamment, continuent à promouvoir un modèle de développement destructeur tant au niveau environnemental et social qu'économique.

¹Une étape décisive avait été franchie en septembre 2012 avec la décision du Conseil des droits de l'homme de créer un groupe de travail chargé d'élaborer une Déclaration sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales.



SOUTENEZ LE CETIM !

Ensemble pour la justice sociale et les droits humains

Vous souhaitez vous engager au côté du CETIM? Rien de plus simple. Vous pouvez nous soutenir de différentes manières:

- **comme membre de notre organisation.** Votre adhésion constitue non seulement un appui financier non négligeable, mais elle est surtout un geste fort pour soutenir notre action, entre autres, en matière de promotion des droits humains.

- **comme bénévole.** Nous avons régulièrement besoin de soutien pour la mise sous pli de notre bulletin ou autres publications, pour des traductions ou l'interprétation (français, anglais, espagnol) lors de conférences, pour la relecture de documents divers et pour l'archivage.

- **par un don ou un legs.** Il est possible de soutenir en tout temps l'activité du CETIM par des dons, qu'il s'agisse de son activité en général ou d'un secteur particulier de son action. Le CETIM est une association reconnue d'utilité publique. Les dons et les legs dont il bénéficie sont déductibles des impôts pour les résidents suisses.

- **par un stage.** Pour les personnes à la recherche d'une première expérience professionnelle dans le domaine des droits humains ou pour les militants de mouvements sociaux souhaitant mieux connaître le fonctionnement des mécanismes onusiens des droits humains. Les périodes de stage coïncident avec les sessions du Conseil des droits de l'homme de l'ONU (mars-avril, juin et septembre) ou avec celles du Comité consultatif (février et août).

- **en participant aux conférences, débats et campagnes** que nous organisons ou en les relayant dans votre réseau.

- **en achetant ou en diffusant nos livres.**

Si vous voulez être informé de nos conférences ou publications vous pouvez visiter notre site internet www.cetim.ch, nous suivre sur Facebook et Twitter (@cetim_cetim), ou nous contacter par email à contact@cetim.ch pour être sur notre liste de diffusion.

LE CETIM VOUS RECOMMANDE

Procès d'un homme exemplaire

Eric Toussaint (CADTM)

Jacques de Groot, ex-directeur exécutif du FMI (1973-1994) et de la Banque mondiale (1975-1991) est aujourd'hui dans le collimateur de la justice suisse : il est poursuivi par la justice suisse pour « blanchiment d'argent aggravé », « escroquerie », « faux dans les titres ». L'affaire porte sur la privatisation frauduleuse d'une des principales mines de charbon de République tchèque à la fin des années 1990.

Mais au-delà des péripéties de son parcours personnel, Jacques de Groot symbolise les aspects profondément néfastes des politiques appliquées de manière méthodique par la Banque mondiale, le FMI et l'élite qui gouverne ce monde à la recherche du profit privé maximum et de la consolidation du système.

Prix : € 8, 88 pages, ISBN : 978-2-84761-782-5, Ed. Al Dante, 2013.

État des résistances dans le Sud: les mouvements paysans

Ouvrage collectif

En Asie, Afrique et Amérique latine, les mouvements paysans mènent des dynamiques soutenues de contestation. Plus sourdes, moins médiatisées, ces « résistances » aux formes et aux revendications renouvelées, se sont multipliées ces deux dernières décennies. En cause, les stratégies de « modernisation conservatrice » des campagnes et l'adaptation mimétique des politiques agricoles aux exigences de l'économie mondialisée, qui érodent en profondeur la condition paysanne.

Luttes des plus pauvres parmi les pauvres, des paysans sans terre, des communautés indigènes marginalisées, des travailleurs agricoles en situation précaire..., elles dénoncent les menaces qui pèsent sur le devenir des systèmes alimentaires et des équilibres environnementaux : montée en puissance de l'agrobusiness, accaparement des terres, expansion des monocultures d'exportation au détriment des cultures vivrières, pressions sur les ressources naturelles, etc.

Prix : CHF 20 / € 13, 225 pages, ISBN : 978-2-84950-410-9, Ed. CETRI/Syllepse, 2013. À commander auprès du CETIM.

SITUATION DES TRAVAILLEURS AGRICOLES AU GUATEMALA

Le CETIM a présenté en septembre 2013 une déclaration écrite durant la 24^{ème} session du Conseil des droits de l'homme pour relayer les résultats d'une enquête exceptionnelle de son partenaire CODECA sur la situation des paysans et travailleurs agricoles au Guatemala. CODECA est une organisation de paysans et de peuples autochtones du Guatemala qui lutte pour la justice et de meilleures conditions de vie dans les zones rurales. Le CETIM, avec l'appui d'un collectif d'organisations suisses, collabore avec CODECA depuis 2008 pour faire connaître la problématique paysanne au Guatemala et faire entendre ses revendications au sein des instances de l'ONU, ainsi qu'en Suisse et en Europe.

Nous reproduisons ci-après le texte de la déclaration dans son intégralité.

Déclaration du CETIM au Conseil des droits de l'homme, septembre 2013

Le CODECA (Comité de Desarrollo Campesino) a récemment mené une enquête nationale de grande ampleur sur les conditions de travail et d'exploitation des ouvriers agricoles au Guatemala. Cette enquête est intéressante à plus d'un titre et permet de mieux appréhender la situation extrêmement précaire, proche de l'esclavage, que subissent les travailleurs agricoles au Guatemala¹.

La propriété et la répartition de la terre ont toujours été un point d'achoppement au Guatemala, ainsi que la source de nombreux conflits violents, des relations de pouvoir et de la stratification économique et de classes de ce pays.

L'histoire de l'accumulation de la terre par un très petit nombre de propriétaires a non seulement engendré le latifundisme, les inégalités socio-économiques, l'insécurité alimentaire, etc., mais par-dessus tout elle a contribué et continue à contribuer à l'anéantissement psychologique et existentiel des majorités dépossédées de la terre, celles qui subsistent en quémendant dans les *fincas* (grandes exploitations agricoles) un travail de journaliers surexploités.

Le problème lié à la terre au Guatemala doit se penser en tant que problème anthropologique. Les paysans et les peuples autochtones dépossédés de leurs terres sont amenés à se considérer comme une « sous-humanité » alors que les patrons et entrepreneurs des *fincas* s'arrogent des qualités « d'hommes supérieurs ».

Pour les patrons, les travailleurs journalier-e-s (anciennement propriétaires légitimes de ces mêmes terres) ne sont que des instruments de l'exploitation de la terre. Et lorsque ces derniers prennent conscience de leurs droits et s'organisent pour les défendre, les propriétaires les dénoncent comme des criminels, les persécutent, les emprisonnent. S'ils sont des dirigeants sociaux et syndicaux, ils vont jusqu'à les faire disparaître.

Pour prendre conscience de l'ampleur de ce phénomène d'exploitation, les principaux résultats de l'enquête sont présentés ci-dessous. Ils sont analysés à la lumière de la législation nationale et des conventions internationales, en particulier celles de l'OIT, ratifiées par le Guatemala.

Il convient de mentionner avant tout que durant l'enquête menée récemment par le CODECA sur les conditions de travail des travailleurs (hommes, femmes et enfants) dans le secteur agricole du Guatemala, des dirigeants sociaux et syndicaux ont été persécutés et emprisonnés. De plus, cinq d'entre eux ont été assassinés au cours de ces derniers mois (mars-juillet 2013)². Les défenseurs des droits humains qui ont recueilli les faits pour élucider ces assassinats ont été menacés et poursuivis par des personnes non identifiées.

Tout d'abord, 69% des travailleurs agricoles se définissent eux-mêmes comme Maya et seulement 6% comme métis. 25% sont des femmes et 11% des enfants.

En ce qui concerne la sécurité de l'emploi et la syndicalisation, les contrats de travail dans les *fincas* sont oraux et seuls 4% des journalier-e-s indiquent qu'ils sont des travailleurs en contrat à durée indéterminée. Pour 1% des travailleurs il existe une organisation syndicale dans les *fincas* et pour 84% quiconque tente de s'organiser en syndicat est immédiatement sanctionné par la perte de son travail.

Seulement 14% des travailleurs indiquent qu'ils travaillent 8h par jour. Mais 70 % travaillent entre 9h à 12h par jour dans les *fincas* sans se voir rémunérer pour leurs heures supplémentaires.

L'unité de mesure du travail est la quantité produite par jour et 57% des travailleurs journalier-e-s indiquent qu'ils ont besoin de l'aide de leur famille (femmes et enfants) pour terminer la tâche quotidienne imposée pour la production mais toujours pour le même salaire.

90% des travailleurs gagnent un salaire mensuel inférieur au salaire minimum. Pour les femmes travailleuses ce taux passe à 97%.

S'agissant des vacances annuelles, seuls 3% bénéficient de ce droit et 90% n'en ont pas du tout. 42% des travailleurs n'ont pas de congé hebdomadaire et 90% ne sont pas affiliés à la sécurité sociale.

En ce qui concerne la santé et la sécurité dans les *fincas*, 94% des travailleurs signalent qu'ils travaillent en situation de danger latent et sans protection adéquate. 95% indiquent qu'il n'y a pas de lieu aménagé pour manger durant leur journée de travail.



Le contrôle par l'Etat des conditions de travail dans les *fincas* est quasi nul. 1% des journaliers seulement répondent avoir eu connaissance de la visite des inspecteurs du travail dans les *fincas* et 82% des journaliers signalent que ces derniers sont corrompus par les patrons des *fincas*.

S'agissant de la situation des jeunes journalier-e-s, leur « espérance de vie » dans les exploitations agricoles « modernes » est environ de 40 ans. Les atteintes à leur santé les rendent « improductifs » selon les critères des *fincas*. Ils survivent alors sans l'aide de l'Etat et sans droits, malgré les lois nationales et conventions internationales en vigueur.

Ces quelques chiffres et données ne peuvent évidemment pas exprimer pleinement l'ampleur de la tragédie vécue au quotidien par les journalier-e-s, hanté-e-s par la peur d'être licencié-e-s, désespéré-e-s de subir ce travail qui s'apparente à de l'esclavage et pourtant leur unique possibilité de survie.

En résumé, l'enquête du CODECA nous indique que :

1. Les personnes qui travaillent dans les exploitations agricoles sont principalement des autochtones qui sont victimes de discrimination, d'exclusion sociale et de violations systématiques de leurs droits fondamentaux.
2. Vu leur faible niveau de formation et d'éducation et le déficit organisationnel, les travailleurs agricoles du Guatemala méconnaissent leurs droits en tant que travailleurs, reconnus pourtant dans la législation nationale et les conventions internationales. Ce manque de connaissance les met dans une situation de vulnérabilité et de désavantage face à des intermédiaires et des employeurs sans scrupule lors de la conclusion de contrats de travail et même devant les tribunaux.
3. Les conditions de travail dans les *fincas* ne sont pas favorables à l'éducation et à la formation des enfants des travailleurs. Les parents qui travaillent, écrasés par l'ampleur des tâches imposées, doivent emmener leurs enfants sur leur lieu de travail pour que ces derniers puissent les aider.
4. Les dispositions de la législation nationale et du droit international, en particulier du travail, sont systématiquement violées dans les exploitations agricoles, bien souvent avec la complicité de l'Etat. En effet, le salaire minimum, la liberté syndicale, la sécurité du travail, les vacances, la sécurité sociale, les repos hebdomadaires, la santé et sécurité au travail, etc. ne sont pas respectés dans la plupart des *fincas*.
5. Le marché du travail agricole au Guatemala est « racialisé » parce que les travaux pénibles sont effectués presque exclusivement par les autochtones à faible niveau de formation.

Cette analyse est corroborée par celle des organes onusiens des droits humains. En effet, le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le Comité des droits de l'homme constatent que 80% des terres arables sont détenues par 2% de la population alors que, bien que majoritaires, les peuples autochtones de ce pays n'ont accès qu'à 2,5% des terres et sont victimes de discrimination et d'exclusion. Face à cette inégalité criante, il n'est pas étonnant de constater que 74,8% des autochtones vivent dans la pauvreté et 58,6% des enfants autochtones souffrent de malnutrition. Quant aux 475'600 travailleurs agricoles, l'écrasante majorité vit dans la pauvreté, sans accès à une nourriture suffisante, à l'eau et à un logement adéquat, avec une scolarisation en moyenne de 2,4 années³.

Au vu de ce qui précède, nous appuyons les revendications de CODECA et les recommandations des organes onusiens des droits humains qui consistent, entre autres, à exiger du gouvernement guatemaltèque de procéder en urgence à une réforme agraire, à faire respecter les lois et règlements du travail et à instaurer un salaire minimum dans le secteur agricole.

Nous exhortons le gouvernement guatemaltèque à respecter ses engagements internationaux en matière de droits humains (civils, politiques, économiques, sociaux et culturels) et de droit du travail, en particulier les deux Pactes internationaux en matière de droits humains, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Déclaration sur les droits des peuples autochtones et les Conventions de l'OIT.

Nous appelons le Conseil des droits de l'homme à prêter attention aux violations généralisées et persistantes des droits humains dont sont victimes les peuples autochtones au Guatemala.

¹Elle a été menée entre mai 2012 et avril 2013 auprès de 609 exploitations agricoles dans 14 des 22 départements du pays. L'intégralité de ce document (en espagnol) est disponible sur le site suivant : <http://www.cgas.ch/SPIP/spip.php?article2487>

²Il s'agit de MM Alfonso Morales Jacinto, Daniel Pedro Matias, Tomas Quiej, Carlos Hernández et Jerónimo Sol.

³Cf. A/HRC/13/Add.4, §§ 10 et 11, daté du 26 janvier 2010 ; A/HRC/19/21/Add.1, §§ 66 et 72, daté du 30 janvier 2012 ; CCPR/C/GTM/CO/3, §§ 9 et 10, daté du 19 avril 2012.

REJOIGNEZ LE CETIM SUR FACEBOOK ET TWITTER !

RÉVOLTES PAYSANNES EN COLOMBIE

Au cours de la 24^{ème} session du Conseil des droits de l'homme en septembre 2013, le CETIM est intervenu, conjointement avec l'Association internationale des juristes démocrates (AIJD), pour dénoncer la criminalisation de l'utilisation des semences ancestrales en Colombie et la répression brutale des mobilisations paysannes à travers tout le pays.

Pendant trois semaines, entre août et septembre 2013, le monde rural colombien est en ébullition. Des milliers de paysans se mettent en grève et organisent le blocage des principales routes du pays pour dénoncer la misère dans les campagnes et les conséquences des politiques néolibérales et des accords de libre-échange. Les manifestants protestent en particulier contre le dumping des produits alimentaires importés, le coût des intrants agricoles, l'interdiction des semences paysannes, le manque d'accès à la terre et l'absence de soutien public aux petits producteurs.

Le gouvernement colombien répond par une brutale répression: douze personnes sont assassinées, près de 500 sont blessées et plusieurs dizaines sont détenues arbitrairement. Mais, face à un mouvement qui ne faiblit pas et s'étend aux principales villes du pays, le gouvernement est contraint d'ouvrir des négociations et de signer des accords avec une partie des secteurs mobilisés.

Aujourd'hui, face à la mauvaise foi du gouvernement et au non-respect des accords signés, les organisations paysannes menacent de reprendre les mobilisations.

Nous reproduisons ci-après le texte de la déclaration du CETIM dans son intégralité.

Déclaration du CETIM au Conseil des droits de l'homme, septembre 2013

Depuis le 19 août dernier, le monde rural colombien se mobilise devant la tentative du gouvernement d'imposer par la force les accords de libre-échange signés, en particulier, avec les Etats-Unis.

Les réserves de semences paysannes traditionnelles ont été la cible de destructions orchestrées par l'Instituto Colombiano Agropecuario (ICA), qui, pour préparer le terrain à ces accords, a interdit toutes les semences non certifiées. Ainsi, la pratique ancestrale d'amélioration semencière s'est vue criminalisée à travers le décret n° 970, adopté en 2010¹.

Des forces de l'ordre sont intervenues violemment pour détruire plusieurs milliers de tonnes des meilleures semences destinées au maintien et ressemage des principales cultures, et ce pour obliger les paysans à acheter au prix fort des semences brevetées par une poignée de sociétés transnationales agroalimentaires (principalement Monsanto, Syngenta et Dupont). C'est ce qui a provoqué la révolte des paysans et d'autres secteurs de la société colombienne qui ont lancé une grève générale et des blocages de routes dans plusieurs départements.

La réponse du gouvernement est la répression et la criminalisation des manifestants, provoquant plusieurs morts parmi eux et des milliers de blessés et d'arrestations.

Les manifestants réclament en particulier l'annulation de ces accords dits de libre-échange qui, au lieu d'améliorer les conditions de vie des populations, les affament. Ainsi, ces accords vont à l'encontre des instruments internationaux en matière des droits humains, en particulier du droit à la vie, du droit à l'alimentation, du droit des peuples à l'autodétermination et de celui à la souveraineté permanente sur les ressources naturelles. D'ailleurs, comme le précise l'article 1.2 de deux pactes internationaux en matière de droits humains : « En aucun cas, un peuple ne pourra être privé de ses propres moyens de subsistance. » Cet exemple démontre l'urgence d'adopter au Conseil des droits de l'homme une Déclaration sur les droits des paysans afin de leur offrir une meilleure protection.

L'AIJD et le CETIM exhortent le gouvernement colombien à prendre les mesures qui s'imposent afin d'honorer ses obligations internationales en matière de droits humains. Nos organisations demandent au Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation d'effectuer une visite et au Conseil des droits de l'homme de se saisir de la situation des droits humains dans ce pays.

¹N.d.l.e. Suite aux mobilisations d'août-septembre 2013, le gouvernement colombien a annoncé la suspension pour une période de deux ans de l'application du décret n°970 aux semences produites dans le pays.

POUR APPUYER FINANCIÈREMENT LE CETIM :
IBAN CH25 0078 8000 L075 0165 5
SWIFT/BIC BCGEGHGGXXX



En effet, l'imposition des programmes d'ajustement structurel et l'application au niveau planétaire de l'économie de « marché » comme modèle de développement ont provoqué, entre autres, une véritable contre-réforme agraire. Ils ont renforcé les *latifundios*, en supprimant toute aide publique à la paysannerie et toute politique nationale de développement rural. Les privatisations, la libéralisation des marchés agricoles, le dumping des produits agricoles, le développement commercial des agrocarburants, la spéculation boursière sur les produits alimentaires et l'accaparement de terres à grande échelle sont les instruments et corollaires de ce modèle de développement qui pousse chaque année des dizaines de millions de paysans à l'exode et/ou à l'exil. Il est également source de conflits, y compris armés, du fait des pressions exercées sur les ressources naturelles.

C'est ce modèle là aussi qui a favorisé le monopole des sociétés transnationales sur la chaîne alimentaire, allant de la production jusqu'à la commercialisation des produits alimentaires. Les subventions étatiques vont bien souvent à ces entités alors que la paysannerie familiale est privée de tout soutien. Pourtant, comme chacun le sait, ce ne sont pas les sociétés transnationales qui nourrissent le monde, mais bel et bien la paysannerie familiale qui se consacre à la culture vivrière. Par contre, avec le modèle de développement mis en œuvre, la paysannerie familiale, qui constitue encore presque la moitié de l'humanité, est aujourd'hui menacée.

En effet, les paysans et les autres producteurs familiaux de produits alimentaires ne parviennent plus à maîtriser ni le processus ni les outils ni la commercialisation de leurs produits. Ils sont dépouillés de leurs ressources, expropriés et déplacés de force bien souvent. Ils sont exclus également de la prise de décision les concernant. Bref, ils sont victimes de nombreuses discriminations et violations des droits humains, allant du droit à la vie et du droit à l'alimentation au droit d'association et au droit de participer à la prise de décisions.

C'est dans ce contexte qu'il faut interpréter la proposition du Comité consultatif pour l'adoption d'une Déclaration de l'ONU sur les droits des paysans. Certes, les normes internationales des droits humains existantes couvrent aussi bien les droits civils et politiques que les droits économiques, sociaux et culturels. Cependant, force est de constater que les normes existantes ne répondent malheureusement pas entièrement aux violations des droits humains des paysan-ne-s et des autres producteurs de produits alimentaires.

A titre d'exemple, une dizaine de sociétés transnationales telles que Monsanto, Dupont, Syngenta, ou Cargill, contrôlent plus de 80% du marché des semences et des autres intrants agricoles. De plus,

selon les estimations, plusieurs dizaines, voire centaines de millions d'hectares de terres arables ont été accaparés par des sociétés transnationales et certains Etats, ces douze dernières années. Les sources d'eau sont également l'objet de convoitises des sociétés transnationales depuis de nombreuses années et celles transfrontalières sont souvent objet de conflits entre des Etats.

C'est pourquoi l'adoption d'un nouvel instrument international tel qu'une Déclaration sur les droits des paysans et de toutes les personnes produisant des produits alimentaires et travaillant dans des secteurs connexes dans des zones rurales (pêcheurs, éleveurs, pastoralistes, chasseurs, cueilleurs, artisans, etc.) qui garantirait entre autres l'accès à la terre, à l'eau, aux semences et aux autres ressources et moyens agricoles ainsi qu'aux services publics adéquats, peut apporter une protection efficace aux paysan-ne-s familiaux face aux spéculations et au monopole des sociétés transnationales. En protégeant mieux les producteurs d'aliments, on garantirait l'approvisionnement en aliments de l'humanité. Cette Déclaration constituera également, à notre avis, un outil efficace dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités.

Le fait que le projet de Déclaration proposé par le Comité consultatif ait été élaboré en consultation avec les organisations paysannes, dont La Vía Campesina, lui donne une plus grande légitimité, étant donné qu'il reflète les principales préoccupations des personnes concernées. Cela dit, il est apparu au cours des discussions de ces deux derniers jours que deux éléments importants sont omis dans le projet de Déclaration. Il s'agit du droit à la sécurité sociale et des mesures que les Etats devraient prendre pour la mise en œuvre de ladite Déclaration. Ces éléments devraient figurer dans la Déclaration sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales.

QUI SOMMES-NOUS ?

Par ses publications et son travail à l'ONU, le CETIM dénonce le maldéveloppement généralisé dont les dimensions sont tout autant économiques et sociales qu'écologiques, et entend contribuer au rassemblement des débats critiques qui émanent de la société civile, au Nord comme au Sud. Le CETIM met particulièrement en exergue les questions du respect, de l'application et de la promotion des droits économiques, sociaux et culturels et du droit au développement.